N° 162. Vendredi 1er Mars 1889

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 23
TOURCOING, rue Verte, 95.

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. » —

Les Annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux bureaux du Journal, et à PARIS, à l'Agence Audbourg, place de la Bourse, 15.

TÉLÉPHONE

Bourse du Boulevard

			Paris, 27 février.		
Rentes...	85 41	Banque Ottom.	554		
4 1/2 0/0 Franc.		Ext. d'Esp 4 0/0.	75	7/8	
Extérieure 4 0/0...	445	62	Rio-Tinto.....	450	
6 0/0 Italien...	95	62	Panama.....	43	37
5 0/0 Turc.....	16	12	Suez.....		
Chemins Fer.			Portugais.....		
Espagnol. 3e	59	25	Chemins Fer.		
Tendance ferme.			Tharsis.....	128	75

ROUBAIX-TOURCOING 26 FÉVRIER 1889

Une lettre de M. J.-J. Weiss

Notre collaborateur et ami, M. Hector Depasse, avait rappelé dans un de ses derniers articles que M. J.-J. Weiss, est l'auteur de l'article de la Constitution qui a placé le principe de la République au-dessus de tout débat révisionniste ; il lui avait en même temps demandé son opinion sur la question du *cumul législatif*.

M. Weiss, comme M. Ranc, comme M. Emile Burnouf, comme les députés Marmonnier, Laffon, Sigismond Lacroix, Pichon, Mesureur, Hanoteaux et beaucoup d'autres, a reconnu la justesse des principes posés dans la brochure sur la *suppression du cumul législatif*.

Voici les principaux passages de la lettre que M. Hector Depasse a reçue de M. J. J. Weiss, et dont nous sommes heureux d'offrir la primeur à nos lecteurs :

Palais de Fontainebleau, 24 février 1889.

Mon cher ami,

« ... Je vous remercie d'avoir rappelé que c'est moi qui ai fait introduire dans la Constitution, l'article qui déclare soustraire au congrès révisionniste l'institution fondamentale de la République. Cet article peut devenir un jour, et il est déjà devenu une force précieuse pour ceux qui veulent défendre au moyen des lois l'institution républicaine.

» Dans mon article : *le Péril Boulanger*, je n'ai point donné de conclusion effective ; usé et malade comme je suis maintenant, l'intérêt que je prête à la République est surtout un intérêt philosophique et historique, et à ce point de vue il me suffisait d'indiquer comment s'est fabriqué petit à petit le croquemitaine Boulanger.

» Les mesures pratiques que vous indiquez, sont dignes d'approbation. Il y a de l'*extravagance et presque de l'enfantillage* à permettre qu'un député déjà en fonctions puisse se présenter dans toute circonscription électorale qui devient vacante, même sans avoir préalablement donné sa démission. C'est-il donnée cela ne vaudrait pas mieux. Et il est légitime de déclarer, comme vous le demandez, que *le député démissionnaire sera inéligible pendant le reste de la législature*.

» ... On a été impardonnable de n'avoir pas fait voter par les deux Chambres, une loi de ce genre, avant l'élection du 27 janvier. *Toutes les raisons que vous donnez dans votre brochure, sont sur ce point décisives.*

» D'ici aux élections générales, il se présentera des circonstances où il faudra prendre d'autres mesures, peut-être exclusivement politiques qui incomberont, celles-là, au Président de la République et à ses ministres. Je souhaite qu'ils sachent les prendre résolument, sans sortir du cercle tracé par les lois.

» Recevez, mon cher ami, avec mes remerciements l'expression de mes sentiments bien dévoués.

» J. J. WEISS. »

Lorsque des hommes tels que MM. J.-J. Weiss, Ranc, Burnouf, et des députés appartenant à toutes les fractions de l'opinion républicaine, se rencontrent sur un principe de politique, il faut croire que ce principe est bien solide.

Hier, la Chambre a ajourné l'urgence sur la proposition de M. René Laffon, interdisant la multiplicité des candidatures. Nous engageons la Chambre à ne pas retarder davantage une discussion si importante.

Le parti républicain tout entier demande des solutions.

N. G. CLAUDE.

UN HOMME PEU RASSURÉ

Quelqu'un qui est peu rassuré — qui ne l'est même pas du tout — c'est le sieur Paul de Cassagnac.

Ce bravache a beau poser devant la galerie, pour le tombeur de la République, il a beau annoncer, soir et matin, que la *guèse* n'en a plus pour six mois.

En réalité, notre matamore ne se dissimule pas que Marianne pourrait bien ne pas accepter le rôle de « guillotinée par persuasion », et serait capable, — le cas échéant — de transformer ses bourreaux en victimes.

Ecoutez cet apologue :

« La République est un requin, écrit le héros d'Armentières. Boulanger, *aidé par nous*, l'a fait mordre à l'hameçon. Elle est prise, et nous allons la pendre la tête en bas, pour lui faire dégorger ce qu'elle a gloutonnement avalé et sans choisir. *Mais avant de le vider, que la guèse ! L'animal est vivace et ne crèvera pas sans se débattre furieusement. Et si nous n'avons pas de prudence, nous pourrions bien y laisser* QUELQUE BRAS CASSÉ OU QUELQUE CÔTE ENFONCÉE. »

Nous n'avons pas besoin de cet aveu dépouillé d'artifice, pour savoir que M. Paul de Cassagnac ne tue les gens et les institutions, que sur le papier.

C'est un homme prudent, excessivement prudent, quand il s'agit de passer des paroles aux actes.

Et du moment qu'il y a des coups à recevoir en approchant du requin, nous sommes tranquilles : M. de Cassagnac le laissera vivre en paix.

A. C. G.

DISCOURS DE M. PICHON

Voici le texte intégral du discours prononcé ensuite à la tribune de la Chambre par M. Pichon :

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Pichon.

M. PICHON. — Messieurs, j'entends dire que le ministre de la justice, que la proposition qui est en ce moment soumise à la Chambre ne porte aucune atteinte au principe du suffrage universel.

A droite ironiquement. — Au contraire !

M. PICHON. — Je dirais même qu'elle est de nature à en assurer le respect. (Exclamations et rires à droite. — Applaudissements à gauche).

Je suis un des signataires de cette proposition.

M. DUPUY DE LA VAUCONNERIE. — Le suffrage universel s'en souviendra.

M. Lucien de la FERRAIRIE. — Laissez donc les 86 départements voter pour vous ! (Nouveaux rires à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. — Veuillez ne pas interrompre, messieurs !

M. PICHON. — ... et je viens demander à tous les républicains de la Chambre de voter bien loin leur réserver le bénéfice d'un examen approfondi. Je viens demander à tous les républicains de se prononcer contre l'urgence, lorsque tous les monarchistes et tous les bonapartistes, les uns et les autres sonnent pour leur fidélité inaltérable au suffrage universel... (oui ! oui ! à droite) se prononceront avec tous les boulangeurs en faveur de l'urgence et de la discussion immédiate. (Très bien, très bien, à gauche).

D'un côté seront tous les républicains de cette Chambre, tous les défenseurs et les serviteurs sincères et réels du suffrage universel. (Interruption à droite) ; de l'autre côté, tous les serviteurs et tous les défenseurs de la doctrine obéissance qui aboutit en fait à la destruction de la liberté. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

En présence de ce péril, la démocratie sera toujours, et quoi qu'il arrive, fidèle et respectueuse, et quels sont ceux qui la mènent.

M. GEORGES ROCHE. — En bien, alors, devant ce danger, pourquoi faites-la dissoudre et consultez le pays !

M. DUPUY DE LA VAUCONNERIE. — La démocratie en a assez des avortons.

M. LE PRÉSIDENT. — Veuillez laisser parler l'orateur, messieurs.

Je serai obligé de rappeler à l'ordre les interrupteurs.

M. PICHON. — La démocratie vers qui tout qui se tarquent aujourd'hui d'être les vrais et les seuls gardiens du suffrage universel sont les mêmes hommes qui, à la faite faire la révolution de 1848 pour établir le suffrage universel ; ce sont les mêmes qui ont décrié aprés la loi du 31 mai contre le suffrage universel... (Applaudissements à gauche.)

M. JOUNOUX. — Que Napoléon III a effacé.

M. PICHON. — ... ce sont les mêmes qui, pendant dix-huit ans, ont tenu en tutelle, dominé et corrompu le suffrage universel. (Applaudissements à gauche et au centre. — Interruptions à droite.)

M. ROSCHER-DELANGLE. — C'est ce que vous venez faire !

M. LE PROVOST DE LAUNAY. — Comment les républicains osent-ils parler ainsi ?

M. PICHON. — ... ce sont les mêmes qui, après avoir déchaîné l'invasion allemande sur notre pays... (Vifs applaudissements à gauche. — Protestations à droite), se sont livrés, dans l'Assemblée qu'ils ont qualifiée ironiquement d'Assemblée rêve dans un jour de mettre à toutes une série d'entreprises contre le suffrage universel... (Nouveaux applaudissements à gauche) ; ce sont les mêmes qui ont fait le coup du 24 Mai, qui ont tenté le Coup d'Etat du 16 mai.

M. le comte de MARCOMBY. — Et vous, vous avez fait une révolution en face de l'ennemi, le 4 septembre !

M. PICHON. — ... ce sont les mêmes qui se vantaient, en 1873, de faire marcher la France ; que ce sont les mêmes qui déclamaient, en 1877, qu'il suffisait d'un bataillon pour détruire la souveraineté nationale et faire évacuer l'enceinte du Corps législatif. (Applaudissements.)

En face de cette coalition sortie de ses cendres et conduite à la bataille par les conquérants consciens, je dis ceci : Vous vous êtes les hommes de liberté... (Exclamations et rires à droite), tous les hommes de progrès, tous les hommes qui se refusent à laisser supprimer la République, aux institutions libérales démocratiques et républicaines, la personnalité une ambition derrière laquel je sais heureux de vous voir tous ligués, mesdames les monarchies, pour que le suffrage universel ne sera pas avoué... (Applaudissements à gauche. — bruit à droite).

M. Georges ROCHE. — Il paraît que nous avons un [illegible]

M. le PRÉSIDENT, s'adressant à la droite. — Messieurs, vous êtes d'une intolérance incroyable ! On a écouté vos orateurs en silence.

M. PICHON. — parce que le suffrage universel vous reconnaîtra ; parce qu'il se souviendra que vous êtes une coalition contre lui, ennemis acharnés, ses ennemis de toutes les heures, et parce qu'il verra clairement où sont ceux qui veulent le servir et l'abriter contre ceux qui l'attaquent. (Applaudissements prolongés et répétés à gauche).

L'orateur, en regagnant sa place, est félicité par ses amis.

NOS DÉPÊCHES

Services télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 27 février.

Les ministres se réuniront exceptionnellement demain, à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

Démission de M. Gilly

Nîmes, 27 février.

M. Numa Gilly, qui vient d'être rélu que des fonctions de maire de Nîmes, a adressé au ministre de l'intérieur sa démission de conseiller municipal.

Au Ministère du Commerce

Paris, 27 février.

M. Tirard a reçu les chefs de service du son ministère, de la commission de l'EX position et de la Chambre de commerce.

Il a déclaré que le gouvernement était décidé à couvrir de sa responsabilité les fonctionnaires dévoués, mais en même temps il sera juge sévère des fautes et des défaillances.

Chambre des Députés

COMMISSION DU BUDGET

Nomination du bureau

Paris, 27 février.

Les membres de la commission du budget se sont réunis à huis clos pour constituer le bureau.

Ont été élus : président, M. Jules Roche, par 21 voix, contre 9 données à M. Peytral, 1 à M. Sarrien, 1 à M. Ribot, vice-présidents, MM. Saint Prix et Dreyfus ; secrétaires : MM. Jamais, Crémieux, Leygues et Jaurès.

Discours de M. Jules Roche

En prenant possession du fauteuil, M. Jules Roche prononce une courte allocution dans laquelle, après les remerciements d'usage, il dit :

« Je suis sûr de répondre à vos intentions en vous conviant à entamer vos travaux.

» Vous satisferez au vœu que la Chambre a exprimé dans ses bureaux, en vous efforçant de lui rapporter le plus tôt possible le résultat de vos travaux et en la mettant à même de voter le budget de 1890.

» Vous suivrez assurément l'exemple de la Commission précédente, sur un point essentiel ; comme elle, vous donnerez de votre discussion toute politique ; vous poursuivrez votre examen du budget sans aucune préoccupation qui ne soit une préoccupation financière ou budgétaire.

» Je ne dire que cet esprit animera, sans exception, tous les membres de la Commission, et je le dis sans oublier que pour la première fois la droite de la Chambre, — si je m'en félicite, — est représentée dans votre Commission.

Après ce discours, la Commission décide, par 30 voix contre 10, qu'elle sont [illegible] pour nommer [illegible] budget.

M. de Soubeyran a demandé à la commission de s'occuper immédiatement de la conversion des 500 millions d'obligations sexennales émises hier par M. Peytral, comme une opération nécessaire et urgente ; mais la majorité de la commission a décidé qu'il convenait d'attendre l'opinion du nouveau ministère à cet égard.

M. Rouvier a, en effet, manifesté l'intention de modifier le projet de son prédécesseur touchant l'alimentation du budget extraordinaire.

Les rapporteurs

La commission a enfin désigné les rapporteurs suivants :

Pour les FINANCES : M. Burdeau.
JUSTICE : M. Monis.
AFFAIRES ÉTRANGÈRES : M. Hanotaux.
CULTES : M. Amagat.
INTÉRIEUR : M. Jamais.
SERVICE PÉNITENTIAIRE : M. Leygues.
GUERRE : M. Etienne.
MARINE : M. Gerville-Réache.
ALGÉRIE : M. Gadaud.
COLONIES : M. Antoine Leroy.
AGRICULTURE : M. Labrousse.
COMMERCE : M. Leydet.
POSTES ET TÉLÉGRAPHES : M. Arène.
TRAVAUX PUBLICS : M. Salis.
CONVENTION ET CHEMINS DE FER DE L'ETAT : M. Bastid.
INSTRUCTION PUBLIQUE : M. Compayré.
BEAUX-ARTS : M. H. Maret.
IMPRIMERIE NATIONALE : M. de la Berge.
LÉGION D'HONNEUR : M. Crémieux.
MONNAIES ET MÉDAILLES : M. Fonbelles.

Incident

La fin de la séance a été marquée par un incident.

M. Soubeyran a proposé que préalablement à toute discussion générale, on discute une motion tendant à consolider les obligations sexennaires déjà émises et à fournir des ressources en remplacant les obligations restant à émettre pour le service du budget extraordinaire.

M. Soubeyran a fait valoir que cette motion diminuerait notablement les charges du Trésor.

Il a insisté en disant que la plupart des états étrangers, profitant de l'abondance et du bas prix de l'argent, contractaient des emprunts et que nous pourrions se tuellement contracter à un taux beaucoup moins élevé ; tandis que si on laissait passer l'occasion, on se trouverait plus tard dans des conditions moins favorables.

M. Soubeyran a ajouté qu'il était inadmissible que la France continua son emprunt à 4 0/0 comme entre le fait change jour par l'émission des obligations à court terme alors que la Tunisie va faire la conversion de sa dette à 3 1/2 avec la garantie de l'Etat français.

M. Peytral a répliqué qu'en fait M. Soubeyran s'était trompé. Il n'est pas exact que l'Etat emprunte à 4 0/0 ; les obligations sexennaires ne rapportent en réel 3,88 0/0 ce qui est à peu près le même taux que la conversion tunisienne.

Il ajoute que l'Etat pourrait sans doute emprunter à meilleur marché mais avec d'autres titres, car les obligations à court terme ne prêtent pas aux placements de l'épargne et n'ont qu'un marché limité.

M. Ribot se plaçant à un autre point de vue fait observer que si on accordait la priorité à la motion Soubeyran avant l'ouverture de la discussion générale, on créerait un préjugé favorable qui pourrait avoir de graves inconvénients.

Il a demandé que la motion soit examinée au cours de la discussion générale.

La Commission a adopté cette manière de voir.

La Commission commencera demain l'examen des budgets particuliers et continuera par celui de la justice.

LA RÉFORME DES BOISSONS

La commission de réforme sur les boissons soumet au nouveau ministre des finances le projet modifié, et après avoir entendu les observations du gouvernement, arrêtera le texte définitif et soumettra son rapport.

La gauche radicale

Le président de la gauche radicale a reçu aujourd'hui trois nouvelles adhésions à la déclaration antiplébiscitaire ; celle de MM. A. Bélle (Haute-Garonne), Guyot (Marne), Thiers (Rhône).

Il reste quatorze signatures à recueillir, dont l'adhésion ne lait aucun doute.

La commission a donné aux rapporteurs la mission de préparer immédiatement leur rapport de façon que la discussion puisse venir devant la Chambre dans le plus bref délai possible.

L'inéligibilité des députés

Au Palais Bourbon, presque toutes les conversations de couloirs roulent sur la proposition tendant à rendre inéligibles à la prochaine Chambre les députés actuels.

Bien que cette proposition ne soit pas encore déposée, elle est très sérieusement discutée, parce qu'elle a déjà l'appui de personnalités importantes du parti républicain et qu'elle rencontre dans plusieurs journaux un accueil sympathique.

SÉNAT

La gauche républicaine

Paris, 27 février.

La gauche républicaine du Sénat, réunie sous la présidence de M. Barbey, s'est occupée des lois qui vont venir prochainement en discussion : celle sur la responsabilité des accidents et celle qui est relative aux prud'hommes commerciaux.

Il a été fait à cette dernière de nombreuses objections dans la réunion.

M. Carnot

A LA MANUFACTURE DES TABACS

Paris, 27 février.

Le président de la République accompagné du général Brugère et des colonels Lichtenstein et Kornsprobat, a visité aujourd'hui, à deux heures, la manufacture des tabacs du quai d'Orsay.

M. Carnot a été reçu à l'entrée de la manufacture par M. Rouvier, ministre des finances, et par M. Pradine, directeur général des manufactures de l'Etat, qui les ont présenté le haut personnel de l'établissement.

Après avoir visité la manufacture, M. Carnot a conféré des médailles à d'anciens employés.

LE BANQUET DE MANCEAU

Discours de M. Floquet

Paris, 27 février.

M. Floquet se rendra, le vendredi, 1er mars, à Charlieu, où il doit prononcer un important discours au banquet qui a été organisé pour célébrer le 120e anniversaire de la naissance de Marceau.

MM. Millerand, P. Strauss et Chaufournes doivent également s'y rendre.

On se rappelle qu'en 1881, M. Floquet a déjà parlé au même endroit dans cette circonstance.

COUP DE BOURSE

Paris, 27 février.

Le bruit s'était aujourd'hui répandu dans Paris que des nouvelles graves étaient parvenues du Tonkin ; on allait même jusqu'à dire qu'une colonne de 800 hommes avait succombé avec le général Borgnis Desbordes.

Cette information est de tout point inexacte ; elle n'était même pas fondée sur vraisemblable, puisqu'en le moment aucune colonne n'est en marche au Tonkin.

Le ministre de la marine a reçu ce matin même du Tonkin une dépêche de service ne relatant rien d'inquiétant.

LA REPRODUCTION DE LA TOUR EIFFEL

Paris, 27 février.

M. Jaluzot n'a pas encore répondu à la lettre de M. Eiffel. Il estime que la réduction pour et simple de traité n'a consenti pour la reproduction de la tour ne peut être faite aussi facilement que partait le regrette M. Eiffel.

Des sonnalités ont été [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de reproduction de la tour sous certaines formes déterminées.

Or ces fabricants se sont outillés depuis longtemps en vue de cette fabrication exclusive, et la prétendue réduction ne leur porterait le plus grand préjudice.

M. Jaluzot ne pourra donc faire connaître sa décision à M. Eiffel qu'après avoir examiné toutes les conséquences de la résiliation de son traité pourrait avoir pour lui et pour les commerçants intéressés.

L'EMBAUCHAGE BOULANGISTE

Une lettre de Cipriani

Paris, 27 février.

Les boulangistes continuent leur racolage dans toutes les classes de la société.

Hier l'un d'eux se disant marquis de Ste Marie du Nozet se présentait à la *Revue socialiste* au nom de Barbeuzingue et prétendait les rédacteurs de ce journal, entretres le républicain italien Cipriani de s'enrôler sous la bannière du boulangisme.

Ecoutez comme il le mérite, il a en outre reçu d'Amilcare Cipriani la lettre suivante :

A Monsieur Saint-Marie du Nozet, 1, rue du Cirque. — Paris.

Monsieur,

De ce jour, vous ne faites plus partie de la *Fédération communiste révolutionnaire* (section italie), à cause de l'insolente tentative d'embauchage que vous vous êtes permis avec moi.

La Fédération est une association qui a pour but la défense de la Révolution sociale

---

FEUILLETON DE L'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 65

L'AS DE CŒUR

Le petit complot qu'elle avait arrangé avec les parents du comte de Horn gâta tout.

Coche, le valet de chambre, en était, en introduisant tout doucement la marquise, il avait fait cacher derrière la porte une députation choisie parmi les signataires de la supplique.

A l'appel de Mme de Parabère, le duc d'Harcourt, le marquis de Créquy et le prince de Courtenay entrèrent.

La vue de ces seigneurs fit du duc d'Orléans un tout autre homme. Il se rappela qu'il venait pour lui arracher un acte contraire à son devoir de chef de l'Etat, à l'instant même, le dévouaire, l'amoureux, le chevaleresque Philippe fit place au Régent de France.

Il alla d'abord à la marquise, lui prit la main et la reconduisit jusqu'au seuil du cabinet avec des [illegible] respectueuses auxquelles madame de Parabère ne se méprit point.

Elle sentit que M. de Horn était perdu puisqu'il était la seule royale.

Alors le Régent revint aux nobles solliciteurs, et, se redressant fièrement :

— Je sais ce qui vous amène, messieurs, dit-il d'un air vif que n'oubliait pas désavoua son oncle, le roi Louis XIV ; vous venez me demander la grâce de M. le comte de Horn.

— Oui, monseigneur, répondit M. de Créquy, et nous espérons de la justice autant qu'en la bonté de votre Altesse Royale.

— Il m'en coûte, messieurs, de vous refuser, reprit le duc d'Orléans, mais j'ai juré le serment de faire respecter les lois de ce royaume ; la justice que vous invoquez doit être égale pour tous, et mon devoir me défend de gracier ce grand coupable.

— Monseigneur, veuillez considérer que le déshonneur de cette exécution rejaillira sur les plus nobles familles de France et de l'Europe.

— Le déshonneur est dans le crime, et non dans le supplice du criminel.

— Monseigneur, la maison de Horn à laquelle nous sommes tous apparentés, la maison de Horn à l'honneur d'appartenir aussi à la vôtre.

— Fort bien, messieurs, dit le Régent avec une incomparable dignité, j'en partagerai la honte avec vous.

Et il les congédia d'un geste si souverain, que les seigneurs confondus baissèrent la tête et sortirent sans oser répliquer un seul mot.

Les parents du comte de Horn ne furent pas plus tôt sortis du cabinet, que Philippe se jeta dans un fauteuil et sonna pour appeler son valet de chambre, Coche, le complice du guet-apens tendu à sa clémence.

Ce fidèle serviteur parut sur le seuil, tout honteux de l'insuccès de sa ruse et tout tremblant de peur, car il connaissait assez son maître pour comprendre que l'orage allait éclater.

— Approche, drôle, lui cria le duc d'Orléans, approche, et dis-moi pourquoi tu t'es permis d'enfreindre mes ordres formels.

— Monseigneur, balbutia le malheureux valet, c'est la faute de madame la marquise ; elle m'avait assuré...

— Laisse là madame la marquise et réponds bien ceci : pour cette fois, je consens à te pardonner, à cause de tes anciens services ; mais si jamais il t'arrive de livrer à qui que ce soit l'entrée de mon cabinet sans mon autorisation, je te chasse, en tendre-le bien vite, je te chasse sur l'heure et sans rémission.

— Monseigneur, je vous jure...

— Assez ! je te jugerai à l'œuvre. Pour le moment, contente-toi de répondre à mes questions, et garde-toi de mentir, car mal t'en prendrait. Où est allée, en sortant d'ici, madame de Parabère ?

— Monseigneur, elle a descendu l'escalier en courant et elle s'est jetée dans son carrosse, qui l'attendait à l'entrée de la rue de Valois, dans son carrosse, où elle a fait monter un homme.

— Un homme ?

— Oui, monseigneur, une manière de laquais en livrée brune qui l'accompagnait quand elle est venue chez M. le Royal, et qui, depuis deux jours, à ce qu'on m'a dit, ne la quitte point.

— Quelque agent de la maison de Horn, sans doute. Et que s'est-il passé ensuite.

— Son cocher a touché vers la rue Neuve des Petits-Champs, et les chevaux sont partis au grand trot.

— Bon voyage ! dit entre ses dents Philippe, de plus en plus irrité ; et toi, maraud, détale et va me chercher Dubois.

— Monseigneur, je n'irai pas loin pour cela. M. le ministre s'est croisé dans votre antichambre avec M. le duc d'Havré et ses amis, et il est là qui demande à vous voir.

— Il est seul ?

— Non, monseigneur. Il a amené M. Law.

— Fort bien ! Fais-les entrer tous les deux.

Coche, ravi d'en être quitte à si bon compte, s'empressa de disparaître, et, un instant après, le portier Dubois, qui le suivit pour laisser passer les personnages annoncés.

Ce parasseuse froid et hautain, à son ordinaire, mais Dubois contre pa coutume, montrait un visage souriant et s'avançait d'un air composé qui lui allait fort mal car l'agitation était son élément naturel.

— Eh bien ? leur cria le Régent, vous avez vu ce qui sortent d'ici, et je pense qu'à leur mine vous avez deviné l'accueil que j'ai fait à leurs prétentions.

— Oui, oui, bredouilla Dubois, ce bon duc, cet excellent marquis et ce respectable prince semblaient fort déconfits. Au surplus, ces dignes seigneurs s'y sont pris un peu tard pour empêcher le procès de leur noble parent de suivre son cours.

— Est ce que l'arrêt est déjà rendu ?

— Lepuis une demi-heure, monseigneur.

— Et il porte ?

— Il porte que le nommé Antoine-Joseph de Horn, comte du Saint Empire, et son scolyte Laurent de Mille, se disant capitaine réformé au régiment allemand de Brehenne, seron, suppliés à la question ordinaire et extraordinaire, pour ensuite être conduits à la place de Grève, où ils seront rompus vifs et attachés sur la roue jusqu'à ce que mort s'ensuive. Où messieurs de la Tournelle ont bien fait les choses, ajouta Dubois en se frottant les mains ; l'arrêt ne contient même pas de *retentum*.

— Qu'est-ce que cela ?

— Un dispositif secret par lequel la Chambre peut adoucir ou aggraver d'une sentence en autorisant l'exécuteur à étrangler le patient avant de lui rompre les membres.

— Peste ! il n'y vont pas de main morte, ces doux conseillers ; mais ce zèle me paraît excessif, et c'est à moi qu'appartient de le modérer. Ça, mets-toi à et écris sous ma dictée.

— Quoi, monseigneur ?

— Une commutation de peine. Je fais mieux, je vous condamne à la torture et de la roue, et j'entends qu'ils soient décapités demain matin dans la grande cour de la Conciergerie. Allons ! écris pour que je signe sur le-champ.

— Monseigneur, je n'écrirai point cela.

— Qu'est-ce à dire ?

— C'est-à-dire, monseigneur, qu'il faut absolument que ces gens-là soient gehennés dans la prison et roués en Grève

— Et moi, je ne veux pas qu'ils le soient, j'ai refusé tout à l'heure à trois gentilshommes de la plus haute qualité la vie de M. de Horn, parce que je crois que son crime mérite le mort, mais j'entends qu'on supprime des cruautés inutiles.

— Inutiles, monseigneur ! vous croyez qu'il est inutile de faire un exemple public sur ceux qui se sont permis d'assassiner et de voler le porteur d'actions de la Banque royale ?

— Peu m'importe qu'il s'agisse d'actions ou de louis d'or. Le comte, en vertu de sa naissance, doit avoir la tête tranchée, il l'aura ; et, comme il ne serait pas juste de traiter plus mal que lui son complice, la commutation s'appliquera aussi à ce Mille.

— Alors, monseigneur, cherchez un autre que moi pour libeller ce rescrit, dit froidement Dubois ; je ne souscle pas de prendre part à la rédaction d'un acte dont la conséquence sera d'enlever toute sécurité et toute confiance aux créanciers de la Banque, et, par suite, de perturber les finances du royaume.

— Ainsi, tu refuses de m'obéir s'écria le Régent furieux.

— Je refuse, et vous me remercierez plus tard d'avoir refusé.

Le ministre dit cela avec tant d'assurance et de calme, que le duc, au lieu d'écrire lui même la commutation de peine, se mit à se promener avec agitation à travers le cabinet.

— Et vous, Law, est-ce aussi votre avis ? demanda-t-il en s'arrêtant tout à coup devant l'inventeur du *système*.

— Oui, monseigneur, dit L'Ecossais d'un ton ferme ; j'estime qu'une répression énergique est nécessaire pour prévenir d'autres crimes de même genre. Déjà on fait courir des bruits défavorables sur la grande entreprise à laquelle est étroitement liée la prospérité de l'Etat, si un attentat comis sur le courtier le plus connu de la rue Quincampoix n'était pas suivi avec la dernière rigueur, ce serait pour ébranler le crédit public, et, moi qui en suis responsable, je n'aurais plus, monseigneur, qu'à résigner entre vos mains mes fonctions de directeur de la Compagnie du Mississipi et de contrôleur général des finances.

— Sans compter, reprit Dubois en s'aperçevant que l'argument de Law avait déjà entamé la résolution du Régent, sans compter que, si vous dispensiez les condamnés de la torture et de la roue, vous perdriez une superbe occasion d'obtenir des éclaircissements sur un complot dirigé par le colonel La Jonquière.

— Quoi ! ils seraient affiliés à la conspiration ?

— Pas le comte, du moins rien ne le fait supposer ; mais l'autre, le Piémontais, tout semble indiquer qu'il fréquentait cet insaisissable colonel et qu'il pourrait en dire long sur son compte. Or, rien ne délie la langue comme l'application du *brodequin* par monsieur de Paris et comme la crainte des coups de harre.

— Si encore tu étais sûr de la complicité de ce misérable avec La Jonquière, je consentirais peut-être, dans l'intérêt de la sûreté de l'Etat...

— Il n'y a au monde qu'un seul homme qui pourrait nous renseigner exactement sur les faits et gestes de l'Italien.

— Eh bien, il faut commencer par interroger cet homme.

— Il est mort. C'est l'exémpt qui s'était chargé d'arrêter le faux commandeur Bapron et qui n'a plus reparu depuis son expédition dans la carrière de Vincennes. Mais cela n'empêchera pas qu'il est bon d'essayer de faire parler le sieur Laurent de Mille.

— Lui, encore, monseigneur, mes motifs n'existent pas pour M. de Horn, et, pourvu qu'il subisse la peine capitale, la justice sera satisfaite.

— Oh ! oh ! monseigneur, ricana Dubois ; voilà que vous vous éloignez un peu des principes d'équité que vous souteniez si énergiquement tout à l'heure. Il n'est donc juste de charger le complice de l'auteur principal d'un crime abominable et de réserver toutes les sévérités pour un complice, un subalterne ? Qui a frappé le premier ? C'est, de son propre aveu, le comte de Horn ?

— Du moins, il n'a pas volé, se hâta de dire le Régent, qui en était à chercher des faux-fuyants.

(A suivre) FORTUNE DU BOISGERY.